MEDIAPART.fr

Directeur de la publication : Edwy Plenel

www.mediapart.fr

L'affaire Benalla sème la panique à l'Elysée

PAR ELLEN SALVI ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 24 JUILLET 2018

L'Élysée a reconnu que le « Monsieur sécurité » d'Emmanuel Macron avait bien frappé un jeune manifestant le 1^{er} mai, mais refuse de s'en séparer. En déplacement en Dordogne, le président fait l'autruche.

C'est l'affolement général. Depuis que *Le Monde* a révélé, dans la soirée du mercredi 18 juillet, qu'un collaborateur d'Emmanuel Macron, Alexandre Benalla, avait frappé le 1^{er} mai un jeune manifestant place de la Contrescarpe, à Paris, un casque de policier sur la tête, l'Élysée tente vainement d'éteindre un incendie déjà trop propagé. Dans les heures qui ont suivi, **plusieurs vidéos et photos** ont été diffusées sur les réseaux sociaux. On y voit le « Monsieur sécurité » du chef de l'État aux côtés des forces de l'ordre pendant toute la manifestation, un brassard « Police » autour du bras.

Après avoir fourni de maigres explications dans le quotidien par la voix du directeur de cabinet du président de la République, Patrick Strzoda, c'est le porte-parole du chef de l'État, Bruno Roger-Petit, qui pour la première fois depuis son entrée en fonction, a fait **une déclaration officielle**, face caméras et sans questions. Expliquant qu'Alexandre Benalla avait obtenu une autorisation pour « observer les opérations de maintien de l'ordre prévues pour le 1^{er} mai », il a indiqué que cette autorisation avait été « largement outrepassée », avant de confirmer la « sanction disciplinaire » qui s'en est suivie :

« Il a été mis à pied pendant quinze jours avec suspension de salaire. Il a été démis de ses fonctions en matière d'organisation de la sécurité des déplacements du président. Cette sanction vient punir un comportement inacceptable et lui a été notifiée comme un dernier avertissement avant licenciement. Cette sanction est la plus grave jamais prononcée contre un chargé de mission travaillant à l'Élysée. »



Une affirmation plus que contestable alors que plusieurs collaborateurs du Palais ont perdu leur poste ces dernières années – l'exemple le plus médiatisé

ayant été Aquilino Morelle, conseiller spécial de François Hollande et débarqué au lendemain **des révélations de Mediapart** sur son comportement à l'Élysée et ses conflits d'intérêts.

Le porte-parole d'Emmanuel Macron a ensuite évoqué jeudi un autre homme, Vincent Crase, un gendarme réserviste, employé de La République en marche (LREM), « très ponctuellement mobilisé [...] par le commandement militaire de la présidence de la République », présent aux côtés de Benalla le 1^{er} mai, dans les mêmes conditions.

« Ayant outrepassé son autorisation de la même manière qu'Alexandre Benalla, il a été sanctionné comme lui par une mise à pied de quinze jours avec suspension de salaire. Il a été également mis fin à toute collaboration entre lui et la présidence de la République », a conclu Bruno Roger-Petit, avant de tourner les talons, laissant de nombreuses questions en suspens.

Directeur de la publication : Edwy Plenel
www.mediapart.fr

Pourquoi une sanction si faible a-t-elle été décidée et par qui ? Pourquoi, informé de ces faits, le préfet Patrick Strzoda n'a pas jugé utile de saisir le procureur, au titre de **l'article 40** du code de procédure pénale ? Comment expliquer qu'Emmanuel Macron ait choisi d'avoir un responsable de la sécurité en dehors du Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR) ?

Jeudi matin, le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire pour « violences par personne chargée d'une mission de service public » et « usurpation de fonctions ». Cette enquête, confiée à la Brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP), vise également l'« usurpation de signes réservés à l'autorité publique », a précisé le procureur.

En déplacement en Dordogne, le chef de l'État a pris soin, toute la matinée, d'éviter les questions des journalistes, souriant et serrant des mains aux passants comme si de rien n'était. Interrogé pour savoir si l'affaire Benalla entachait la République exemplaire incarnée par Marianne – dont il venait présenter jeudi la nouvelle image qui figurera sur les futurs timbres postaux –, il s'est contenté de lâcher : « La République est inaltérable. »

Autre signe de la panique générale : à peine une heure après la conférence du porte-parole de l'Élysée, la ministre de la justice Nicole Belloubet a contredit ce dernier, en affirmant à l'Assemblée nationale que Benalla « était sur cette manifestation sans autorisation, ce qui évidemment pose une difficulté ». Interrogé par Mediapart, le ministère de l'intérieur assure ne pas avoir été saisi de cette demande. « L'accord s'est produit entre M. Benalla et la préfecture de police de Paris, indique l'entourage de Gérard Collomb. Beauvau ne donne pas son accord pour tous les observateurs qui sont fort nombreux : journalistes, magistrats, etc. »

Interrogé au Sénat à l'occasion des questions au gouvernement, le ministre de l'intérieur a annoncé avoir saisi l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) pour « préciser quelles sont les règles pour l'accueil et l'encadrement de ces observateurs et, s'il en existe, de vérifier dans ce cas précis qu'elles ont

été mises en œuvre ». Estimant les images du 1^{er} mai « particulièrement choquantes », le premier ministre a rappelé que l'affaire était désormais « entre les mains de la justice ». « Et c'est très bien ainsi », a-t-il conclu.

Un peu plus tôt **sur CNews**, le délégué général de LREM et secrétaire d'État en charge des relations avec le Parlement, Christophe Castaner, affirmait à propos d'Alexandre Benalla que « personne n'est protégé dans ce pays, quel que soit son statut ». « L'Élysée se tient totalement à la disposition de la justice et je peux prendre l'engagement, même si je ne suis pas l'employeur de monsieur Benalla, je peux prendre l'engagement qu'il n'y aura aucun obstacle à ce que la justice puisse faire son travail le mieux du monde », a-t-il ajouté.

Jeudi matin, **au micro de France Inter**, le secrétaire d'État auprès du ministre de la cohésion des territoires, Julien Denormandie, collaborateur historique d'Emmanuel Macron et homme clef de la campagne présidentielle, avait pour sa part bredouillé une réponse gênée, qualifiant les faits de « comportement inacceptable », mais se refusant à « rentrer dans le débat » concernant la nature des sanctions. La faiblesse de celles-ci ne peut que susciter l'étonnement.

Dans le bus des Bleus, le 16 juillet

Si l'on en croit Patrick Strzoda et Bruno Roger-Petit, Alexandre Benalla a été suspendu de ses fonctions du 4 au 19 mai, avant d'être affecté à un poste administratif, où il s'occupe désormais de la sécurité d'événements organisés « à l'intérieur du palais ». Il a pourtant été mobilisé à l'extérieur à plusieurs reprises depuis. Présent le 1^{er} juillet, jour de l'entrée au Panthéon de Simone et Antoine Veil, c'est encore lui qui s'est

Directeur de la publication : Edwy Plenel
www.mediapart.fr

occupé de la sécurité des Bleus pendant la descente des Champs-Élysées, où il a été photographié à l'intérieur même du bus.



Patrick Strzoda, le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron. © Reuters

Jusqu'alors chargé de mission auprès de la présidence de la République, statut qui ne nécessite pas que son nom figure au *Journal officiel*, Benalla était au moment des faits « *adjoint au chef de cabinet* » d'Emmanuel Macron, dont il avait déjà assuré la sécurité pendant toute la campagne présidentielle.

En charge de la protection de l'ancienne première secrétaire du PS, Martine Aubry, pendant la primaire de 2011, puis membre du service d'ordre durant la campagne présidentielle de 2012 de François Hollande, il a brièvement travaillé aux côtés d'Arnaud Montebourg, avant que ce dernier ne le vire pour faute professionnelle. « Il avait provoqué un accident de voiture en ma présence et voulait prendre la fuite », a expliqué l'ancien ministre dans les colonnes du Monde.

Fin 2016, peu de temps après l'officialisation de la candidature d'Emmanuel Macron à la présidence, les équipes d'En Marche! sont informées des menaces importantes pesant sur les prétendants à l'Élysée. Ils décident donc de professionnaliser leur dispositif, en recrutant Alexandre Benalla, le 5 décembre, en qualité de responsable de la sécurité. Son CDD, rémunéré 3 500 euros net, prime de précarité et frais de transport intégrés, court jusqu'au 31 mai. En meeting, en déplacement, il n'est jamais loin d'Emmanuel Macron. Son nom apparaît ensuite à plusieurs reprises dans les mails issus des « Macron Leaks ».

Le 8 mars 2017, il fait établir un devis pour deux pistolets lanceurs de balles en caoutchouc, dix pistolets à gaz lacrymogène, un Flash-Ball, des boucliers anti-émeute... Une commande qui

crée l'étonnement de plusieurs membres de l'équipe de campagne. « Je n'ai jamais entendu dire que les partis politiques avaient des vigiles armés, je trouve même ça dangereux », répond le trésorier de campagne, Cédric O, aujourd'hui conseiller à l'Élysée en charge des participations de l'État et de l'économie numérique. « Je viens d'appeler Benalla pour dire mon étonnement », écrit également le directeur des affaires générales d'En Marche!, Grégoire Potton.

Deux jours plus tard, c'est le directeur de campagne Jean-Marie Girier, devenu chef de cabinet de Gérard Collomb à Beauvau, qui tranche : « Je viens de prendre connaissance d'une commande d'armes pour le mouvement. Il est bien évidement [sic] que nous n'allons pas acheter d'armes, ou de Flash-Ball pour les 40 jours restants. Je suis surpris que nous n'ayons pas été saisis d'une telle démarche. »

Figure également dans ces échanges de mail le deuxième homme évoqué par Bruno Roger-Petit jeudi matin : Vincent Crase, qui était également présent durant toute la campagne. Les deux hommes se connaissent bien pour avoir créé ensemble, en avril 2016, une Fédération française de la sécurité privée, rapidement dissoute.

Des incidents survenus pendant la campagne et impliquant Alexandre Benalla ont ressurgi à la lumière des révélations du *Monde*. Buzzfeed relate ainsi **le témoignage** d'un militant communiste qui explique avoir été sorti de force puis frappé par le « Monsieur sécurité » le mercredi 16 novembre 2016, jour de la déclaration de candidature d'Emmanuel Macron. « Alexandre Benalla m'a donné un coup sur la tête et une béquille. Son collègue aussi m'a frappé à la tête, raconte le jeune homme. Il n'y avait rien qui justifiait cela, je n'étais pas violent. »

Public Sénat publie **une autre vidéo** filmée en mars 2017, pendant un meeting à Caen (Normandie). Ce jour-là, « à l'arrivée du candidat, un de nos journalistes s'approche pour faire quelques clichés », indique la rédaction. « Le service d'ordre à cran le repousse une première fois, avant l'intervention musclée d'Alexandre Benalla. Pourtant à distance raisonnable du cortège, le journaliste est ceinturé,

Mediapart.fr

avant d'être poussé sur 50 mètres par l'officier de sécurité, Alexandre Benalla, qui lui arrache sans autre explication son accréditation presse censée lui permettre de suivre le meeting au plus près du candidat et de ses soutiens. » Alertée sur cet épisode, l'équipe d'En Marche! n'avait pas donné suite.

Dans les rangs de la police, la réaction de l'Élysée à l'affaire Benalla n'a pas satisfait. « Pour l'instant, on a plutôt des questions que des réponses... », ironise Jean-Claude Delage. Le secrétaire général d'Alliance Police nationale, premier syndicat des gardiens de la paix et des gradés, s'étonne de la présence de ce collaborateur de l'Élysée au milieu d'une opération de maintien de l'ordre. « Qui lui a délivré l'autorisation ? Qui lui a fourni un brassard et un casque de police ? », interroge-t-il.

Face aux mêmes interrogations, le syndicat CGT Police Île-de-France a adressé à Gérard Collomb une lettre ouverte dans laquelle il appelle le ministre de l'intérieur et avec lui l'ensemble de l'exécutif à mener une « investigation sérieuse » afin de « faire toute la lumière sur les faits de violences graves qui semblent avoir été commis par un proche collaborateur du

Président de la République ». « Si des fautes ont été commises, ces dernières doivent être dénoncées et condamnées sans faiblir », conclut le courrier.

Le Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN) a également **twitté** sa colère de la façon suivante : « #AlexandreBenalla, stagiaire dans un dispositif de police, ne pouvait qu'observer, en aucun cas être acteur, encore moins utiliser la force. Une enquête devra éclaircir cette affaire honteuse qui dessert l'image des forces de l'ordre. @EmmanuelMacron @gerardcollomb @prefpolice »

Dans un communiqué publié jeudi matin, Alliance Police nationale mettait déjà en garde : il ne faudrait pas que les policiers soient les « boucs émissaires dans cette affaire », eux qui « ne bénéficient jamais d'une quelconque clémence et ne comprennent donc pas que dans "une République exemplaire" des sanctions à deux vitesses puissent exister ». Une autre source policière, réclamant l'anonymat, rappelle que toute personne « embedded » avec les forces de l'ordre est, quelle que soit sa qualité, « sous la responsabilité d'un référent sur le terrain ». En l'espèce, personne n'a cherché à empêcher ses actes de violence.

Directeur de la publication : Edwy Plenel **Directeur éditorial** : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel: contact@mediapart.fr **Téléphone**: + 33 (0) 1 44 68 99 08 **Télécopie**: + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.